

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

7 Juin 2010 à Michelbach le Haut

Sous la présidence de Monsieur Denis Wiederkehr

Membres présents:

- WIEDERKEHR Denis, Attenschwiller
- UEBERSCHLAG André, Knoeringue
- KARRER Claude, Ranspach le Bas
- OSER Patrick, Leymen
- FELZHALB Bernard, Liebenswiller
- MULLER Hubert, Liebenswiller
- PFENDLER Pierre, Hagenthal-le-Haut
- ACKERMANN Roland, Hagenthal-le-Bas
- DREYER Bernard, Hagenthal le Haut
- CHENUT Emmanuel, Ranspach-le-Haut
- LAMBERT Christian, Ranspach-le-Haut
- LATSCHA Martine, Michelbach le Haut
- RUNSER Monique, Folgensbourg
- PAPA Antoine, Folgensbourg
- OTT Danièle, Leymen
- TROENDLE Catherine, Ranspach le Bas
- WOLGENSINGER André, Michelbach-le-Haut
- WOHLFARTH Denise, Michelbach-le-Bas
- ROTH Fernand, Attenschwiller
- SCHMITT Fernand, Wentzwiller
- NIGLIS Christiane, Wentzwiller
- HAAB Monique, Hagenthal-le-Bas

Assiste : Frédérique MIESCH, Anne HOFFER, Catherine CHEA ROYER- Agents de développement

Excusés : BAUMGARTNER Paul, BUBENDORFF Catherine, MERTZ Véronique, CROELLY Caroline, KEMPF Christine

Secrétaire de séance : SCHMITT Fernand

Ordre du jour :

Présentation du Plan Climat par Nathalie Gaullier, chargée de mission au Pays de St-Louis 3 Frontières

I/ Approbation du PV du conseil du 3 mai 2010

II/ Enfance

- Nouvelles orientations de la politique enfance-jeunesse
- Modifications des règlements intérieurs des multi-accueils
- Autorisation de signature d'une commande de stores pour le multi-accueil les Loustics

III/ Finances

- Décisions modificatives
- Renouvellement des contrats de ligne de trésorerie
- Budget Général : Compte administratif 2009 - Compte de gestion 2009 et affectation des résultats
- Budget Ordures Ménagères : Compte administratif 2009 - Compte de gestion 2009 et affectation des résultats

IV/ Zone d'activité

- Contrat de crédit relais
- Bordereau des prix nouveaux - marché de travaux zone d'activités

V/ Gendarmerie

- Autorisation au président de signer le marché de démolition de la caserne de gendarmerie d'Hagenthal
- Prêts pour le financement des travaux de la gendarmerie
- Autorisation de déposer un dossier au titre de la DDR

VI/ Environnement

- Réductions OM/OC et admissions en non valeur
- Convention avec la commune de Leymen pour mise à disposition d'un terrain
- Autorisation de lancer un appel d'offres pour la création/rénovation de sites de déchets verts

- Convention avec la CC3F et le SIAEP Buschwiller/Folgensbourg/Wentzwiller pour la mise à disposition de fichiers cadastraux

VII/ Divers

Monsieur Le vice Président, André Wolgensinger, Maire de Michelbach le Haut salue le conseil communautaire. Il souhaite une bonne réunion et convie les membres à l'issue de la réunion au traditionnel verre de l'amitié. Le Président s'associe à ses salutations et présente Melle Gaullier, chargée de mission au Pays de St Louis et des Trois Frontières qui a la charge de l'animation du Plan Climat

Nathalie GAULLIER explique à l'ensemble du Conseil ce qu'est le plan climat. Celui-ci s'élabore à l'échelle des 3 Communauté de Communes qui regroupent 41 communes pour 73 000 habitants.

Le plan climat est un programme d'actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Déclinaison du plan climat au niveau institutionnel :

- Protocole de Kyoto (1997) : vise à diminuer de 8% les gaz à effet de serre
- Paquet énergie climat (2008) qui vise à diminuer de 20% les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020
- Au niveau national, loi POPE et Grenelle 1 visant à diminuer par 4 les émissions de gaz à effet de serre pour 2050
- Au niveau régional, les plans climat territoriaux qui peuvent se faire au niveau des communes, des Communautés d'agglomération, des Pays. En Alsace, l'objectif est de diminuer par 4 les émissions de gaz à effet de serre pour 2025 au lieu de 2050.

A titre informatif, les émissions de gaz à effet de serre sur le Pays de Saint-Louis sont de l'ordre de 550 000 teq CO2/an (données ASPA).

Les objectifs du plan climat territorial :

- Lutter contre le réchauffement climatique
- Réduire la dépendance énergétique (on utilise 91% des ressources fossiles)
- Agir sur la santé
- Améliorer la qualité de vie
- Aspect économique

Monsieur Ackermann demande s'il ne serait pas opportun d'avoir une personne ressource au niveau de la Communauté de Communes.

Madame Troendlé explique que nous n'avons pas les moyens humains pour nous occuper de cela. Pour le moment, la priorité est l'étude d'accessibilité. Une fois ce volet tourné, la DGE pourrait peut-être tourner vers ce volet énergie. Aujourd'hui, ça n'est pas le cas.

Calendrier d'avancement du plan climat territorial :

- Fin juin-début juillet : fixer les grandes orientations
- Septembre : grande réunion de lancement
- Automne : mise en place de groupes de travail
- Novembre : salon rénovation, opération restaurateurs, tournée conférenciers.

Monsieur Le Président remercie Mlle Nathalie Gaullier pour sa présentation et commence l'ordre du jour du Conseil.

1. Approbation du PV du conseil du 3 mai 2010

Aucune remarque n'étant formulée sur le PV du 3 mai 2010, il est approuvé à l'unanimité.

2. ENFANCE

a. Nouvelles orientations de la politique enfance jeunesse

Ouï l'exposé de Mme TROENDLE et Mme HOFFER,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

APPROUVE les nouvelles orientations du service enfance-jeunesse :

1. **renforcer l'accès aux actions enfance jeunesse à tous** : tarification indexée sur les revenus (sauf animations été)
2. **favoriser l'intervention des acteurs locaux dans l'animation du territoire** : valoriser l'initiative locale bénévole, diminuer les interventions extérieures coûteuses, identifier manques et besoins, favoriser émergence de compétences
3. **impliquer les acteurs professionnels aux actions de l'interco** : mobiliser les directeurs d'ALSH sur du portage de projets de l'interco, responsabiliser/former les animatrices sur les ALSH petites vacances
4. **assurer un travail de fond avec les associations et les jeunes** : détecter parents/bénévoles souhaitant s'investir dans la jeunesse, créer des projets/actions avec les jeunes
5. **développer un partenariat inter-collectivités**

CHARGE le président de mettre en œuvre cette politique, en collaboration avec la Fédération départementale des foyers clubs du haut-Rhin

Mme Troendle précise que certaines actions (séjours, sorties skis) font dorénavant l'objet d'une tarification en fonction des revenus des parents pour plus d'équité et permettre à un maximum d'enfants de profiter des activités proposées par la comcom. Seules les animations été ponctuelles ne prennent pas en compte ce critère de revenus car la logistique serait trop lourde à mettre en œuvre.

Mme Troendle précise également que le service jeunesse travaille à budget constant et que les actions sont redéfinies afin qu'elles soient plus efficaces.

A présent, les directrices des centres de loisirs sont affectées dans l'organisation et l'encadrement des séjours et camps alors que les animatrices permanentes des centres de loisirs assurent la direction pendant les vacances.

Monsieur Roland Ackermann souhaiterait qu'un travail soit fait dans le domaine culturel, des partenariats sont notamment à imaginer avec la ville de St Louis et plus particulièrement le conservatoire de musique.

Il souhaite également savoir s'il existe des impayés au niveau du service crèche, il lui est répondu que les impayés sont très rares et sans commune mesure avec la situation des ordures ménagères. Les parents sont vus régulièrement et les directrices rappellent aux parents la situation d'impayés. Par ailleurs, le règlement intérieur précise qu'on peut exclure les enfants en cas d'impayés. Les situations sociales et financières difficiles sont envisagées d'un commun accord.

Monsieur Papa trouve illogique que la collectivité puisse exclure un enfant d'un service alors qu'en parallèle, il nous est impossible de ne pas procéder à la collecte des ordures ménagères d'une personne qui ne s'acquitte pas du coût du service Om alors qu'elle en a les moyens financiers.

b. Modification des règlements intérieurs des multi accueil

Mme Hoffer précise qu'il convient de porter des modifications mineures aux règlements intérieurs des multi accueils compte tenu de l'évolution du personnel en service dans ces établissements et de différentes précisions réglementaires. Ces modifications ont été visées et validées par les services de la PMI du CG 68 et de la CAF.

Ouï l'exposé de Mme Anne Hoffer,

VU les règlements intérieurs des multi-accueils Tom pouce et Les Loustics,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

APPROUVE les règlements de fonctionnement modifiés des multi accueils de la Porte du Sundgau tel qu'annexés à la présente délibération.

c. Autorisation de signature d'une commande de stores pour le multi accueil les Loustics

VU l'exposé de Mme Hoffer, agent de développement services à la population, expliquant la nécessité de mettre en place des stores pour protéger certaines pièces du multi-accueil de la chaleur,
OUI les explications de Mme Hoffer, précisant que différentes sociétés ont été sollicitées pour étudier différents systèmes de stores,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

APPROUVE la commande de stores auprès de la société Wettig Création pour un montant de 12 600 € TTC,
AUTORISE le Président de la Communauté de Communes à régler la dépense correspondante

3. FINANCES

a. Décisions modificatives

Il est exposé que des décisions modificatives sont à prendre en raison d'anomalies bloquantes au niveau de la perception, il s'agit de déterminer plus précisément les articles, il n'y a pas de modifications dans l'emploi des fonds.

Décision modificative N°2 - Budget général

Le conseil communautaire à l'unanimité

APPROUVE la décision modificative N°2 du Budget annexe enfance 2010 comme suit

Désignation	Crédits ouverts avant vote	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts	Nouveaux crédits
D 1315 :groupement de collectivités	3 500 €	3 500€		0€
D 13151 : GFP de rattachement	0€		3 500€	3 500 €
D 2156 : matériel et outillage d'incendie	800 €	800€		0€
D 21568 : autres matériels et outillages d'incendie	0€		800€	800 €

CHARGE Monsieur le Président de réaliser toutes démarches utiles

Décision modificative N°1 - Budget enfance

Désignation	Crédits ouverts avant vote	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts	Nouveaux crédits
D 6473 : allocations chômage	9 900 €	9 900€		0€
D 64731 : versées directement	0€		9 900€	9 900€

D 6416 : emplois d'insertion	30 000€	30 000€		0€
D 64168 : autres emplois d'insertion	0€		30 000€	30 000€
D 022 : dépenses imprévues	10 000€	2 510€		7 490€
D 673 : titres annulés sur exercices antérieurs	0€		2 510€	2 510€
R 7475 : participation groupements de collectivités	612 358.91€	612 358.91€		0€
R 74758 : autres groupements	0€		612 358.91€	612 358.91€

b. Renouvellement contrats ligne de trésorerie

Melle Miesch expose que les contrats ligne de trésorerie pour les budgets annexes OM et Enfance jeunesse arrivent à échéance le 30 juin 2010. Les banques ont été consultées pour ce besoin de trésorerie et le contrat le plus avantageux est proposé par le Crédit Mutuel.

VU les besoins de la collectivité en matière de trésorerie

VU le résultat de la consultation menée auprès de différents établissements bancaires

Le conseil communautaire, à l'unanimité, sur proposition du Président et à l'unanimité,

AUTORISE le président à contracter les lignes de trésorerie suivantes auprès du Crédit Mutuel Centre Est Europe

- 700 000€ - Budget annexe enfance Jeunesse
- 350 000€ - budget annexe OM

Les conditions de prêt sont les suivantes : Indice T4M +0.60% de marge

Frais de commission : 350 € pour la ligne de trésorerie du budget OM

700 € pour la ligne de trésorerie du budget enfance

Durée : 1 an à compter du 1/07/2010

CHARGE le président de régler toutes modalités nécessaires

c. Budget général - Compte administratif 2009 - Compte de gestion et affectation des résultats

Vote du compte administratif 2009 - Budget principal

Vu les explications données par Melle Miesch Frédérique relatives aux principales dépenses et recettes réalisées en section d'investissement et de fonctionnement

RECETTES

DEPENSES

Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	1 195 505.25 €	1 303 395.14 €
	Section d'investissement	362 954.07 €	208 714.80 €
Reports de l'exercice 2008	Section de fonctionnement		269 134.08 €
	Section d'investissement		163 619.05 €
TOTAL (Réalizations + reports)		1 558 459.32 €	1 944 863.07 €
Restes à réaliser en 2009	Section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €
	Section d'investissement	435 157.00 €	326 924.00 €

	Total des restes à réaliser à reporter en 2009	435 157.00 €	326 924.00 €
--	--	--------------	--------------

Résultat Cumulé	Section de fonctionnement	1 195 505.25 €	1 572 529.22 €
	Section d'investissement	798 111.07 €	699 257.85 €
	Total cumulé	1 993 616.32 €	2 271 787.07 €

Après en avoir délibéré,

Monsieur le Président ayant quitté la salle et laissé la présidence à Mme Catherine Troendle, Vice-Présidente

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des voix exprimées

APPROUVE le compte de administratif de l'exercice 2009 tel que présenté ci-dessus

APPROUVE les restes à réaliser tels que présentés ci-dessus

CONSTATE que les résultats de clôture du compte de gestion 2009 et du compte administratif 2009, service général, sont concordants

CHARGE le président de régler toutes modalités nécessaires

Melle Miesch, suite à la demande de Monsieur Ackermann que le coût réel du service enfance jeunesse qui comprend donc les deux multi accueils, le RAM et l'ensemble des activités pour la jeunesse est de 260 000 € ce qui représente environ 2/3 de nos recettes fiscales issues de la perception des 4 taxes locales.

Vote du compte de gestion 2009 - Budget principal

Vu les résultats figurant au compte de gestion, service général de l'exercice 2009

	Résultat à la clôture de l'exercice 2008	Résultat de l'exercice 2009	Résultat de clôture de 2009
Investissement	163 619.05 €	-154 239.27€	9 379.78 €
Fonctionnement	269 134.08 €	107 889.89 €	377 023.97 €
Total	432 753. 13 €	- 46 349.38 €	386 403.75 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2009, service général dressé par Mme Anne-Marie KLEIN

VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

CHARGE le président de régler toutes modalités nécessaires

Affectation des résultats - Budget principal

Vu l'approbation du compte administratif du budget général de l'exercice 2009 ;

Vu le résultat de fonctionnement du Budget général 2008 : + 269 134.08 €

Vu le résultat de fonctionnement du budget général 2009 : + 107 889.89 €

L'excédent de fonctionnement du budget général 2009 est donc de : + 377 023.97 €

Vu le résultat d'investissement du budget général 2008 : + 163 619.05 €

Vu le résultat d'investissement du budget général 2009 : - 262 472.27 €

L'excédent d'investissement du budget général 2009 est donc de : -98 553.22 €

Le Conseil de Communauté, sur proposition du Président et à l'unanimité,

DECIDE de l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2009 comme suit :

- à la section de fonctionnement, article R002- recettes, un montant 278 023.97 €

- à la section d'investissement, article 1068 - recettes un montant de 99 000 €

CHARGE le président de régler toutes modalités nécessaires

d. Budget ordures ménagères 2009 : Compte administratif - compte de gestion et affectation des résultats

Vote du compte administratif 2009 - Budget Ordures Ménagères

Vu les explications données par Mme ROYER-CHEA Catherine relatives aux principales dépenses et recettes réalisées en section d'investissement et de fonctionnement

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	961 804.82 €	1 027 383.46 €
	Section d'investissement	405 727.70 €	374 424.77 €
Reports de l'exercice 2008	Section de fonctionnement		29 098.04 €
	Section d'investissement		36 071.05 €
TOTAL (Réalizations + reports)		1 367 532.52 €	1 466 977.32 €
Restes à réaliser en 2009	Section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €
	Section d'investissement	65 257 €	143 824 €
	Total des restes à réaliser à reporter en 2008	65 257 €	143 824 €
Résultat Cumulé	Section de fonctionnement	961 804.82 €	1 056 481.50 €
	Section d'investissement	470 984.70 €	554 319.82 €
	Total cumulé	1 432 789.52 €	1 610 801.32 €

Après en avoir délibéré,

Monsieur le Président ayant quitté la salle et laissé la présidence à Madame TROENDLE Catherine, Vice-Présidente

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des suffrages exprimés,

APPROUVE le compte de administratif de l'exercice 2009, budget ordures ménagères, tel que présenté ci-dessus

APPROUVE les restes à réaliser tels que présentés ci-dessus

CONSTATE que les résultats de clôture du compte de gestion 2009 et du compte administratif 2009, service ordures ménagères, sont concordants

CHARGE le président de régler toutes modalités nécessaires

Vote du compte de gestion 2009 - Budget ordures ménagères

Vu les résultats figurant au compte de gestion, service ordures ménagères de l'exercice 2009

	Résultat à la clôture de l'exercice 2008	Résultat de l'exercice 2009	Résultat de clôture de 2009
Investissement	36 071.05 €	- 31 302.93 €	4 768.12 €
Fonctionnement	89 716.99 €	65 578.64 €	94 676.68 €
Total	125 788.04 €	34 275.71 €	99 444.80 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2009, service ordures ménagères dressé par Madame le Trésorier Principal, Anne-Marie KLEIN .

VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

CHARGE le président de régler toutes modalités nécessaires

Affectation des résultats - Budget Ordures ménagères

VU l'approbation du compte administratif du budget annexe Ordures Ménagères,

VU l'excédent de fonctionnement du budget annexe Ordures ménagères de l'exercice 2009, à savoir 94 676.68€

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2009, au budget annexe Ordures Ménagères 2009, comme suit :

- 94 676.68€ à la section de fonctionnement, article R002.

CHARGE le président de régler toutes modalités nécessaires

4. ZONE D'ACTIVITES

a. Contrat de crédits relais

Monsieur le Président expose que lors de l'établissement du budget ZA d'Attenschwiller, le financement des travaux était envisagé avec un recours à un crédit relais d'un million d'€ qui serait remboursable au fur et à mesure de la vente des lots.

Des banques ont été consultées pour trouver un financement adéquat, suite à l'examen des différentes propositions, le Président propose de retenir la Banque Populaire qui propose un crédit relais de 1 000 000 € avec un taux d'intérêt fixe de 2% pour une durée initiale d'un an, renouvelable une fois dans les mêmes conditions. Les frais de dossier sont de 1 000 €.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à conclure un crédit relais d'un montant de 1 000 000 € auprès de la Banque Populaire d'Alsace pour le financement des travaux de viabilisation de la zone d'activité d'Attenschwiller aux conditions suivantes :

- Prêt d'un million d'euros d'une durée d'un an - renouvelable une fois
- Taux fixe : 2%
- Remboursable à tout moment sans indemnité
- Frais de dossier : 1000 €

AUTORISE le Président à signer toutes pièces s'y rapportant

b. Bordereau de prix nouveaux - Marché de travaux zone d'activités

Monsieur le Président expose que l'entreprise TP3F, titulaire du lot VRD pour l'aménagement de la zone d'activité et du quartier du Kreibach va réaliser des travaux de branchement d'assainissement qui n'étaient pas prévus à l'origine dans le marché, il convient par conséquent d'ajouter certains prix dans le bordereau unitaire.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à signer le bordereau des prix unitaires N°2 contenant les prix suivants:

- Chute accompagnée assainissement : 1 100 € HT le mètre linéaire
- PE DN 50 mm eau potable pour branchement eau potable : 5.50 € HT le mètre linéaire

CHARGE le président de régler toutes modalités nécessaires

5. GENDARMERIE

a. Autorisation donnée au Président de signer le marché de démolition - caserne de gendarmerie

Monsieur le Président expose que la réalisation du projet de gendarmerie suppose la démolition préalable de l'actuelle caserne de gendarmerie. Les services ont donc réalisé une consultation d'entreprises en vue de trouver un

prestataire capable de procéder à la démolition. Les réponses seront données le 18 juin 2010. Afin de ne pas retarder l'avancement de ce dossier, il est proposé au conseil communautaire de donner délégation au président pour signer ce marché sous réserve que le montant ne dépasse pas 45 000 € HT.

Le conseil communautaire à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le président à signer le marché de démolition de la caserne de gendarmerie sous réserve que le montant de la prestation soit inférieur à 45 000 € Ht

CHARGE Monsieur le Président de réaliser toutes démarches utiles

b. Prêts pour le financement des travaux de la gendarmerie

Monsieur le Président expose que la Communauté de Communes Porte du Sundgau a décidé de réaliser sur le site de Hagenthal le Bas - Hagenthal le Haut, une caserne de gendarmerie avec les logements des gendarmes. Le plan de financement prévisionnel fait apparaître un recours à l'emprunt pour l'intégralité de l'opération de l'ordre de 1,5 millions d'euros. A l'heure actuelle, la Porte du Sundgau a déjà contracté pour 450 000 € d'emprunts. Compte tenu des conditions intéressantes proposées par les banques pour les crédits, il est proposé au conseil de procéder à la réalisation dès à présent de l'emprunt nécessaire à cette opération.

La commission finances s'est réunie le 19 mai dernier et a étudié différentes options quant à la durée, aux types de taux à privilégier (fixe, variable, variable capé), aux montants...

Le Président, vu l'avis de la commission finances et les propositions des banques,

Propose de conclure deux prêts : le premier d'un montant de 200 000 € remboursable sur 20 ans et le second d'un montant de 800 000 € remboursable sur 25 ans - les deux emprunts seront faits avec un taux fixe et sur la base d'un prêt à annuités réduites

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à conclure un prêt auprès du Crédit Agricole Alsace - Vosges de 200 000 € sur une durée de 20 ans avec les caractéristiques suivantes : remboursement annuel - TEG fixe de 3.85% avec annuités calculées au taux fixe de 3.47% compte tenu de l'option Prêt personnalisé à annuités réduites - Première échéance le 31/10/2010

AUTORISE Monsieur le Président à conclure un prêt auprès du Crédit Agricole Alsace - Vosges de 800 000 € sur une durée de 25 ans avec les caractéristiques suivantes : remboursement annuel - TEG fixe de 3.92% avec annuités calculées au taux fixe de 3.59% compte tenu de l'option Prêt personnalisé à annuités réduites - Première échéance le 31/10/2010

AUTORISE le Président à signer toutes pièces s'y rapportant

c. Gendarmerie de Hagenthal - Autorisation de déposer un dossier au titre de la DDR pour la construction des bâtiments et de lancer la consultation d'entreprises pour les travaux

Vu la circulaire du 20 avril 2010 concernant la dotation de développement rural 2010

Vu le projet de la Communauté de Communes Porte du Sundgau de réaliser une gendarmerie à Hagenthal dans le cadre du décret du 28 janvier 1993

Vu la délibération du 7 octobre 2009 confiant la mission de maîtrise d'œuvre au cabinet Legros Coiffier avec un coût d'objectif de 1 175 000 € HT.

Vu l'approbation de l'APS présenté par le cabinet Legros Coiffier par le conseil communautaire en date du 7 décembre 2009

Le Conseil de Communauté, sur proposition du Président et à l'unanimité,

AUTORISE le président à déposer un dossier au titre de la dotation de développement rural - Programmation 2010 pour les travaux de construction de la gendarmerie de Hagenthal

AUTORISE Monsieur le Président à lancer la consultation d'entreprises pour les travaux de construction de la gendarmerie de Hagenthal

PRECISE que le plan de financement est le suivant :

Dépenses prévisionnelles		
	Montant HT	Montant TTC
Construction bâtiment option BBC	1 175 000,00 €	1 405 300,00
Maîtrise foncière + démolition + frais divers	275 000,00 €	290 000,00
architecte	176 250,00 €	210 795,00
Divers (SPS, contrôle technique, assurance)	58 500,00 €	70 000,00
Aménagement (parking)	42 000,00 €	50 000,00
Total dépenses	1 726 750,00 €	2 026 095,00

Recettes prévisionnelles	
Etat	225 504,00
CG 68 (aide sur la construction du local gendarmerie)	31 000,00
Région (bois - solaire - energivie)	100 000,00
DDR (foncier)	50 000,00
DDR (construction)	50 000,00
Réserve parlementaire (projet global - 50 000 € confirmés à ce jour)	100 000,00
Total recettes	506 504,00 €
	1 519 591,00 €
Prêt	
Total recettes	2 026 095,00 €

CHARGE le président de régler toutes modalités nécessaires

6. ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE

a. Réductions OM-OC - Admissions en non valeur

VU la demande de la perception d'admettre en non valeur les éléments suivants
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des suffrages exprimés,
APPROUVE les admissions en non valeur suivantes :

Exercice 2004

NOM	PRENOM	ADRESSE	COMMUNE	TITRE	MONTANT
RUEHER	Sylvain	35 rue Principale	MICHELBACH LE HAUT	T17/04	68.40 €
RUEHER	Sylvain	35 rue Principale	MICHELBACH LE HAUT	T33/04	85.50 €
					153.90 €

Exercice 2005

NOM	PRENOM	ADRESSE	COMMUNE	TITRE	MONTANT
RUEHER	Sylvain	35 rue Principale	MICHELBACH LE HAUT	T19/05	85.50 €
RUEHER	Sylvain	35 rue Principale	MICHELBACH LE HAUT	T66/05	88.08
					173.58 €
ENGELER	Pascal	39 Grand 'Rue	RANSPACH LE HAUT	T19/05	85.50 €

CHARGE le président de régler toutes formalités nécessaires

b. Convention avec la commune de Leymen pour la mise à disposition d'un terrain - site de déchets verts

Vu la capacité de dépôt de déchets verts insuffisante au niveau de la déchetterie de Leymen les jours de forte affluence

Vu le projet de création d'un site de dépôt de déchets verts sur la commune de Leymen

Vu la proposition de la commune de Leymen de mettre à disposition de la Communauté de Communes une parcelle de 10 ares située au lieu-dit Eichwald, section 12, parcelle 97

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

APPROUVE la convention de mise à disposition pour l'aménagement et l'exploitation d'un site de dépôt des déchets verts par la Communauté de Communes

CHARGE le président de régler toutes modalités nécessaires

c. Autorisation de lancer un appel d'offres pour la création - rénovation de sites de déchets verts

OUI les explications de Monsieur le Vice-Président, André WOLGENSINGER, précisant que la déchetterie de Leymen est sous-dimensionnée pour accueillir dans de bonnes conditions les sites de déchets verts et qu'il est nécessaire de créer un site spécifique pour recueillir ces déchets sur le ban communal de Leymen

VU l'état de l'ensemble des sites de déchets verts existants, tant au niveau des sols que des clôtures et portails

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

DECIDE de lancer une consultation selon une procédure adaptée pour :

- la création d'un site de dépôt de déchets verts à Leymen ;
- la rénovation de l'ensemble des sites de déchets verts (sauf celui de Folgensbourg qui sera démantelé)

CHARGE Monsieur le Président de régler toutes les modalités financières et administratives nécessaires

d. Convention avec la CC3F et le SIAEP pour les fichiers cadastraux

OUI les explications de Mme Catherine ROYER-CHEA, agent de développement, expliquant la nécessité pour le SIAEP de Buschwiller/Folgensbourg/Wentzwiller et la CC3F d'acquérir les fichiers cadastraux numériques de leur territoire en vue de tracer et tenir à jour leur réseau d'eau et assainissement,

VU la demande du SIAEP de Buschwiller/Folgensbourg/Wentzwiller

VU la demande de la CC3F

Le conseil communautaire, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'échange de fichiers informatiques géographiques avec le SIAEP de Buschwiller/Folgensbourg/Wentzwiller et la CC3F.

CHARGE Monsieur le Président de réaliser toutes formalités utiles et de veiller au bon échange des données.

DIVERS

M. Schmitt soulève le point sur la responsabilité en cas d'accident causé par un bac. Il arrive que le bac (souvent vide et léger) ne soit pas rentré toute suite après le ramassage et que, lors d'un coup de vent celui-ci peut être poussé sur la route provoquant un accident. Mme Royer Chéa se renseignera auprès de Véolia.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h.